



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Une Communauté devenue exportatrice nette ; point de vue néerlandais sur l'avenir de la Politique Agricole Commune

Gerrit Meester

### Résumé

Le problème essentiel de la PAC est qu'elle a été conçue pour une situation où la CEE était importatrice nette alors qu'elle est devenue, depuis 25 ans, de plus en plus exportatrice nette. La PAC doit donc être réformée. Aux Pays-Bas, la plupart des groupes de pression et des responsables politiques défendent, en principe, des politiques de prix tenant davantage compte de l'état des marchés avec des niveaux de prix modérés. Des mesures complémentaires telles que des prélèvements exceptionnels pour le lait sont acceptables, mais seulement à titre transitoire. (Red.).

### Abstract

The main problem of the CAP is that it was established for a net import situation, whereas the EC has become more and more a net exporter during the last 25 years. Therefore, the CAP must be reformed. Most pressure groups and policy makers in the Netherlands argue, in principle, for a more market oriented price policy with moderate price levels. Additional measures like the superlevy for milk are acceptable, but only temporarily.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Meester Gerrit. Une Communauté devenue exportatrice nette ; point de vue néerlandais sur l'avenir de la Politique Agricole Commune. In: Économie rurale. N°163, 1984. pp. 10-14;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1984.3094>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1984\\_num\\_163\\_1\\_3094](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1984_num_163_1_3094)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

## UNE COMMUNAUTÉ DEVENUE EXPORTATRICE NETTE

### points de vue néerlandais sur l'avenir de la Politique Agricole Commune

Gerrit MEESTER\*

#### Résumé :

Le problème essentiel de la PAC est qu'elle a été conçue pour une situation où la CEE était importatrice nette alors qu'elle est devenue, depuis 25 ans, de plus en plus exportatrice nette. La PAC doit donc être réformée. Aux Pays-Bas, la plupart des groupes de pression et des responsables politiques défendent, en principe, des politiques de prix tenant davantage compte de l'état des marchés avec des niveaux de prix modérés. Des mesures complémentaires telles que des prélèvements exceptionnels pour le lait sont acceptables, mais seulement à titre transitoire. (Red.).

#### THE IMPORTANCE OF BEING A NET EXPORTER A DUTCH POINT OF VIEW ON THE CAP

#### Summary :

The main problem of the CAP is that it was established for a net import situation, whereas the EC has become more and more a net exporter during the last 25 years. Therefore, the CAP must be reformed. Most pressure groups and policy makers in the Netherlands argue, in principle, for a more market oriented price policy with moderate price levels. Additional measures like the superlevy for milk are acceptable, but only temporarily.

#### Introduction

Le principal objectif de la Politique Agricole Commune (PAC) était de remplir les conditions nécessaires à l'intégration de l'agriculture dans un marché commun. Parmi les nombreux autres objectifs qui jouèrent et jouent toujours un rôle dans la Communauté Européenne, celui de revenu était le plus important. Aux Pays-Bas, tous les groupes d'intérêt sont persuadés que la PAC devrait rester une politique **commune**, même si cela devait conduire à une pression sur les revenus agricoles.

Cet assentiment général pour préserver l'aspect unitaire du marché agricole en Europe, et par conséquent pour maintenir la PAC avec ses principes de solidarité financière et de préférence communautaire, ne signifie pas qu'aux Pays-Bas, les opinions relatives à la façon de poursuivre cette politique ne diffèrent pas. Avant d'aborder les points essentiels de discussion, il convient d'accorder une certaine attention aux causes fondamentales de la crise actuelle, et aux conséquences de ces problèmes sur la PAC pendant et après la crise. Après cette interprétation personnelle des problèmes de la PAC, la présentation d'informations de base sur l'agriculture hollandaise éclairera la position des différents groupes concernés.

#### LES CAUSES DE LA CRISE

La Communauté était importatrice nette de produits agricoles. Elle est devenue de plus en plus exportatrice nette au cours des 25 dernières années. Les raisons principales de ce changement sont le développement technologique rapide de l'agriculture européenne et une demande de produits agricoles en stagnation. On ne peut nier une certaine influence du niveau élevé des prix communs sur l'évolution des balances commerciales de la Communauté, mais ce n'est probablement pas la cause principale des problèmes. Les conséquences de la modification des échanges extérieurs agricoles auront toutefois une beaucoup plus grande portée sur les politiques futures, et prin-

cipalement sur le niveau des prix communs.

En effet, dans une situation de fortes importations nettes, le maintien du prix intérieur peut aisément être assuré par des mesures à l'importation comme le système de prélèvement variable. Les ressources d'un tel système sont suffisantes pour financer, si nécessaire, des mesures d'intervention **supplémentaires** sur les marchés intérieurs ou des subventions à l'exportation. Cela était l'idée de base du système de la PAC, lorsqu'il fut conçu (OCDE, 1983, p. 61).

Cependant, lorsque le commerce extérieur place la Communauté en position d'exportateur net, les mesures à l'importation perdent de plus en plus d'importance, et le niveau de prix commun doit être maintenu en augmentant les mesures d'intervention et l'exportation. Cela implique également que le financement du système devient de plus en plus difficile. Les ressources issues des prélèvements sont de moins en moins suffisantes pour couvrir les dépenses. On peut constater que dans le budget de la Communauté les prélèvements à l'importation sont déjà depuis 7 à 8 ans approximativement de 2 à 2,5 milliards d'ÉCU, alors que les dépenses du FEOGA sont passées d'environ 4 milliards d'ÉCU en 1973 à 16 milliards aujourd'hui. Avec une PAC inchangée, cet accroissement des dépenses se prolongera aussi longtemps que le développement technologique de l'agriculture communautaire se poursuivra et que la demande stagnera. Cela entraînera à court ou à long terme des problèmes budgétaires permanents, quelles que soient les sources financières supplémentaires qui seront trouvées, comme les taxes de coresponsabilité, les taxes sur les matières grasses végétales, l'augmentation des contributions TVA ou les prélèvements à l'importation sur des produits non encore soumis à la PAC. Seule l'évolution vers une PAC adaptée à une agriculture communautaire exportatrice nette pourra en définitive résoudre ce problème budgétaire.

\* Landbouw Economisch Instituut, Conradkade 175, 2517 CL Den Haag Pays-Bas.

## UNE POSITION PRÉCAIRE SUR LES MARCHÉS MONDIAUX

Ce n'est pas seulement ni peut-être principalement, pour les problèmes budgétaires, que la PAC a besoin d'être changée. Une Communauté exportatrice nette a un tel impact sur les marchés mondiaux, que le système doit être modifié aussi pour cette raison.

Prenant l'exemple du secteur laitier nous constatons que la Communauté exporte actuellement vers les pays-tiers une quantité de produits laitiers équivalente à environ 15 millions de tonnes de lait. Avec cette quantité, la Communauté est de loin le plus grand fournisseur sur le marché mondial laitier, sa part de marché atteignant 55 à 60%. Cela signifie que la politique d'exportation de la Communauté a un impact considérable sur le marché mondial et sur le cours mondial des produits laitiers. La conséquence pour la Communauté elle-même, est que l'on peut calculer que le gain marginal d'un équivalent lait supplémentaire exporté est proche de zéro (Meester et Oskam, 1984, p. 152-177). La part importante de la Communauté sur le marché mondial des produits laitiers signifie en même temps que les revenus des exportations communautaires sont très sensibles aux mesures à l'exportation des autres pays exportateurs de produits laitiers. Un million de tonnes d'équivalents-lait supplémentaires exportés, par exemple par les Etats-Unis, entraîne une diminution d'environ 2,5 % des prix du marché mondial des produits laitiers si l'on suppose une élasticité de la demande mondiale au prix de -1,5. Avec un prix mondial moyen actuellement proche de 60 % du prix communautaire, cela conduit à une diminution des revenus tirés des exportations communautaires de 4,4 ECU par tonne d'équivalent-lait, soit 65 millions d'ECU pour l'ensemble des exportations communautaires. En supposant une élasticité de la demande mondiale au prix de -1 au lieu de -1,5, cette perte de revenu atteindrait approximativement 110 millions d'ECU. Ce montant doit être payé en plus par le FEOGA sous forme de restitutions à l'exportation, permettant aux prix payés aux agriculteurs de la Communauté de rester constants. Or, les stocks américains de produits laitiers ne sont pas actuellement de 1 million de tonnes, ils approchent les 6,5 millions de tonnes d'équivalent-lait.

Une situation similaire existe sur le marché mondial du sucre. La Communauté Européenne exportait les années récentes, environ 5,5 millions de tonnes d'équivalent sucre blanc sur le marché mondial libre et détenait sur ce marché une part voisine de 27,5%. Cela signifie à nouveau que la politique d'exportation de la Communauté a un impact important sur le marché mondial et par conséquent sur ses propres revenus d'exportation. Cela implique aussi, toutefois, que d'autres exportateurs de sucre (dans ce cas il ne peut s'agir des Américains mais des Australiens par exemple) peuvent infliger des préjudices importants à la Communauté au moyen d'un faible supplément d'exportation.

Certains pensent, surtout au sein de certains groupes d'intérêts en France, que la position de la Communauté Européenne sur le marché mondial des céréales est différente de celle sur les marchés des produits laitiers et du sucre, parce que la part de marché de la Communauté est nettement plus réduite. Il est tout à fait clair cependant, que toute augmentation des exportations de céréales causera tôt ou tard de fortes réactions de la part des concurren-

rents sur le marché mondial. Surtout des Etats-Unis, qui ont une position sur le marché mondial des céréales très analogue à celle de la Communauté Européenne sur le marché mondial des produits laitiers, et qui de ce fait supporterait un grand préjudice. Connaissant le potentiel de croissance des exportations européennes de blé, l'opinion de certains pays concernant l'usage de ce potentiel et la position précaire de la Communauté sur le marché mondial des produits laitiers, il est tout à fait compréhensible que les Etats-Unis soient prêts à utiliser leurs propres potentiels d'exportation de produits laitiers pour faire changer les politiques céréalières en Europe.

La Communauté Européenne doit donc reconnaître que, pour son secteur agricole pris globalement, elle est devenue un participant important sur un marché mondial oligopolistique. Elle doit adapter son comportement, et par conséquent la PAC, en ce sens. Ce qui signifie l'acceptation de prix plus bas et une meilleure maîtrise de la production. Cette constatation s'impose progressivement aux Pays-Bas pour un produit spécifique comme le lait, mais pas encore pour l'ensemble des produits agricoles et le plus important d'entre eux, les céréales. Il est nécessaire que cette prise de conscience s'effectue très vite dans toute la Communauté, sinon les problèmes budgétaires continueront à s'aggraver rapidement, tandis que les conflits potentiels entre la Communauté et les Etats-Unis, mais aussi, en Europe, entre les producteurs de lait et les céréaliculteurs risqueraient de s'exacerber. Ce conflit n'existerait pas seulement entre les producteurs de lait du Nord-Ouest de l'Europe et les producteurs plus orientés vers les céréales des régions centrales de la Communauté mais aussi par exemple en France entre les agriculteurs bretons et normands et leurs collègues du Bassin-Parisien et du Nord de la France.

## LA PRODUCTION ET LES EXPORTATIONS DE L'AGRICULTURE NÉERLANDAISE

Après ces remarques générales sur la PAC, la présentation de quelques caractéristiques de base de l'agriculture néerlandaise peut en partie éclairer la position des groupes de pression et des hommes politiques des Pays-Bas.

En 1982, la valeur totale de la production agricole hollandaise atteint approximativement 12 milliards d'ECU, soit 8,3 % de la valeur de la production communautaire. La valeur ajoutée brute se monte à environ 6 milliards d'ECU ou 4,5 % du produit intérieur brut des Pays-Bas. Cette valeur ajoutée est produite par environ 250 000 personnes soit 5 % de la population active. Pour le secteur agro-alimentaire dans son ensemble (agriculture, industries agricoles et alimentaires, services commerciaux...) la valeur ajoutée et l'emploi sont environ le double de ceux de l'agriculture proprement dite. Cela signifie que l'agro-alimentaire contribue de façon importante au produit national et à l'emploi aux Pays-Bas.

Plus importante encore aujourd'hui est sa contribution à la balance des paiements. En 1982, la valeur des exportations de l'agriculture et des industries alimentaires néerlandaises atteint environ 16,5 milliards d'ECU, soit 25 % de la valeur des exportations totales des Pays-Bas. Les exportations nettes (exportations diminuées des importations) s'élèvent à 5,5 milliards d'ECU, dépassant ainsi les exportations nettes du gaz naturel ou du secteur chimique.

Les exportations agro-alimentaires néerlandaises sont, pour près de 75 %, destinées aux autres pays membres de la

CEE ; un tiers l'est à la RFA. Les importations proviennent de ces pays pour environ 50 %. Il en va de même pour le commerce extérieur des biens et services, avec 70 % des exportations vers les autres pays membres, et 55 % des importations en provenance de ces pays. Cette situation montre bien pourquoi l'agriculture néerlandaise et les autres secteurs économiques sont de fervents partisans du Marché commun. Le libre accès aux marchés européens est, aux Pays-Bas, d'une importance vitale pour l'économie ; pour l'agriculture certes, mais encore davantage pour la position portuaire dans l'Europe du Nord-Ouest.

Cette position portuaire et la part relativement importante des importations provenant de pays-tiers, imposent aux Pays-Bas, pour pouvoir continuer à bénéficier du Marché commun, une condition essentielle : la Communauté ne doit pas devenir trop protectionniste. La préférence communautaire est acceptable du point de vue néerlandais si elle se réduit au strict nécessaire et si elle est compatible avec une réelle contribution de la Communauté Européenne au développement du commerce international.

#### **LES PRODUITS RÉGLEMENTÉS ET NON RÉGLEMENTÉS**

Comparés aux autres Etats-membres, les Pays-Bas comptent dans leur production agricole, une relativement faible proportion de produits soumis à organisation communautaire de marché (en moyenne, en valeur de production agricole : CEE 91,5 % ; France 93,5 % ; Pays-Bas 81,5 %).

On ne peut donc imputer le succès de l'agriculture néerlandaise à une proportion élevée de produits « fortement réglementés » ; avec une part réduite de ces produits au contraire, de bons résultats peuvent être acquis. Pour cette raison, la plupart des groupes de pression et des hommes politiques néerlandais ne souhaitent ni l'extension à de nouveaux produits, ni une application trop stricte, des réglementations communautaires. Selon un sentiment très répandu, l'extension ou l'intensification des modes d'organisation des marchés conduirait à des prix de soutien tels que des producteurs non compétitifs maintiendraient ou même augmenteraient leur production. Ce maintien se ferait au détriment des consommateurs et des contribuables, ou même des producteurs, capables d'être compétitifs avec des prix non soutenus. Ceux-ci seraient accusés de créer des excédents et problèmes budgétaires et seraient éventuellement sollicités pour diminuer leurs productions au bénéfice des producteurs non compétitifs.

C'est pourquoi, même pour des produits « fortement » réglementés comme le lait, la viande bovine et les céréales, certaines organisations de producteurs, des industries alimentaires, et certaines personnes dont le ministre de l'Agriculture, sont résolument favorables à un protectionnisme plus modéré, comme solution aux problèmes actuels de la PAC. Ces opinions sont, là encore, fondées sur le fait que les producteurs néerlandais sont capables d'être compétitifs à un niveau de prix bas. La chute inévitable du revenu à court terme peut être compensée à long terme, dans cette optique, lorsque les producteurs non compétitifs des autres pays auront normalement arrêté leur production.

Une analyse analogue a été faite au cours des discussions sur le prix des céréales au tout début de la PAC, alors que les Néerlandais comme les Français voulaient des prix

communs, mais à un niveau modéré. Peut-être certains points de vue français sont-ils maintenant à nouveau en accord avec les opinions néerlandaises mentionnées plus haut.

#### **OPINION SUR LES POLITIQUES FUTURES PAR PRODUITS**

Ces traits généraux de l'opinion néerlandaise seraient à nuancer selon les groupes de pression et selon les moments. Ainsi, pour ne pas compromettre les négociations en cours, et par prudence politique, aucun des leaders des groupes concernés ou des hommes politiques ne sera tenté de se prononcer clairement et en public en faveur de prix modérés. Et même si cela devait arriver, la question serait alors de savoir si oui ou non on pourrait aboutir à une diminution de prix suffisante pour obtenir une réelle réforme de la PAC. Il faudrait compter avec un certain opportunisme. Par ailleurs il existe des différences de vue sur la conduite à tenir pour sortir de la crise actuelle et déboucher sur une situation de marché plus normale pour les produits agricoles.

Il est généralement admis aux Pays-Bas que les systèmes de quotas comme ceux du sucre et celui récemment décidé pour le lait, ne peuvent, pour des raisons techniques, être utilisés pour d'autres produits excédentaires comme les céréales et la viande bovine. Par conséquent la seule voie admise par la majorité des néerlandais pour résoudre les problèmes de ces produits est l'acceptation d'une politique de prix modérés. Les groupes de pression et les hommes politiques ne savent pas trop jusqu'à maintenant de combien les prix devraient être modérés. L'introduction des prélèvements de coresponsabilité dans ces secteurs serait vraisemblablement acceptée, malgré la difficulté de leur mise en œuvre technique. Des programmes de gel des terres et la substitution d'un système intégré d'aide directe au revenu, à la politique de soutien des prix, n'ont pas jusqu'à présent réellement fait l'objet de débats. Certaines personnes ont proposé, mais sans grand succès, une subvention à la production de protéines.

L'introduction de taxes et prélèvements sur les matières grasses végétales et les protéines, en vue de procurer plus de ressources budgétaires ou pour diminuer la distorsion de prix entre produits agricoles, est rejetée par tous les groupes concernés aux Pays-Bas sauf peut-être les céréaliculteurs. Les éleveurs feraient bon accueil en principe à une taxe ou à un prélèvement sur les matières grasses végétales, mais ils craignent l'introduction simultanée de mesures équivalentes pour l'alimentation animale. De même, l'idée d'un prélèvement ou encore d'une interdiction d'importer les prétendus substituts de céréales, est généralement rejetée. Une stabilisation de ces importations serait tout juste admise comme un compromis.

A mon avis, les mesures envisagées ci-dessus sont acceptables seulement comme mesures d'accompagnement pour pallier certaines difficultés au cours d'une période transitoire, conduisant à des prix plus bas dans la Communauté. Elles ne sauraient résoudre les problèmes fondamentaux de la PAC. Si nous devons accepter ces mesures sans transformer en même temps tout le système de la PAC, le seul résultat constaté sera un nombre accru de problèmes sans possibilité de prendre des mesures pour parer aux difficultés temporaires. De plus, il y aurait un réel danger d'escalade dans les conflits avec les pays-tiers, essentiellement avec les Etats-Unis.

## LA POLITIQUE LAITIÈRE

La politique laitière de la Communauté est la politique la plus débattue par les hommes politiques, les milieux professionnels et les économistes ruraux des Pays-Bas.

Le ministre néerlandais de l'Agriculture soutient depuis plus d'un an un système de quotas de livraisons par exploitation, tel qu'il a été récemment introduit dans la Communauté. Il a soutenu également l'idée d'un niveau de prix modéré pour le lait à l'intérieur du quota, mais n'est pas partisan des exceptions qui ont été acceptées pour l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg et la Grèce. Cette position a été exprimée après plusieurs années de préférence pour une politique de prix modérés combinée avec un prélèvement de coresponsabilité. L'évolution des thèses vers un système de quotas repose principalement sur la constatation qu'une politique de prix modérés ne peut à elle seule résoudre les problèmes, en aggravation rapide, du marché laitier. Grâce au quota, la Communauté devrait temporairement éviter autant que faire se peut le gel de ses structures agricoles.

Le parlement néerlandais est d'accord avec la position du ministre de l'Agriculture. Les idées des partenaires de la coalition, chrétiens-démocrates et libéraux, ont évolué en faveur des quotas, parallèlement au ministère de l'Agriculture. Le parti d'opposition socialiste est, depuis beaucoup plus longtemps, favorable au système de quotas, combiné toutefois à un fort niveau de prix pour les productions à l'intérieur du quota. Les intérêts des consommateurs ne jouent aucun rôle dans ces débats au parlement, pas plus dans les partis de la coalition que dans ceux de l'opposition.

Jusqu'à l'automne 83, la grande majorité des syndicats d'agriculteurs et de salariés agricoles, réunis au sein du « Landbouwschap » s'est opposée aux quotas, pensant qu'ils gèleraient les structures de production de la Communauté et, de plus, conduiraient à une diminution des quotas attribués aux Pays-Bas. Cette majorité préférerait une politique de prix bas assortie d'un prélèvement de coresponsabilité et d'un système de primes et prélèvements, pour encourager une réduction volontaire de la production laitière chez certains producteurs. Seul le syndicat socialiste des salariés agricoles préférerait un système de quotas. Cette situation a évolué sous la pression des difficultés importantes rencontrées par le marché laitier et en prévision des effets sur le revenu d'une solution de prix bas. Depuis le début de 1984, le syndicat catholique des agriculteurs soutient les systèmes de quotas, tels qu'ils sont acceptés dans la Communauté, alors que les opinions des syndicats protestants d'agriculteurs et de salariés agricoles ne sont pas encore très claires. Seul le syndicat libéral des agriculteurs maintient toujours son appui traditionnel à une politique de prix modérés, associée à un prélèvement de coresponsabilité et à une régulation volontaire pour diminuer la production de lait. La même position est adoptée par le plus important groupe de pression après les syndicats d'agriculteurs: les coopératives laitières. Elles sont associées aux syndicats d'agriculteurs et de salariés agricoles, et aux représentants et commerçants en produits laitiers, au sein du « Produktschap voor Zuivel » (Office des produits laitiers).

Certains groupes ayant relativement moins d'influence sur la politique agricole, par exemple l'organisation des jeunes agriculteurs, se sont prononcés depuis de nombreuses années déjà en faveur d'un système de quotas avec des prix élevés à l'intérieur des quotas et réattribution des

quotas aux agriculteurs qui présentent des critères spécifiques.

Des économistes ruraux ont aussi, depuis pas mal d'années, recommandé des quotas par exploitation dans le secteur laitier, parce qu'ils ne voient pas d'autre solution acceptable à court terme pour le problème laitier. A leur avis les quotas devraient pouvoir apporter un meilleur équilibre sur le marché laitier sans trop agir sur le revenu des agriculteurs. Selon eux, le système des quotas ne devrait pas être utilisé pour réallouer la production laitière ou pour créer un niveau de prix élevé à l'intérieur des quotas.

De mon point de vue, le système des quotas devrait être, en principe, une mesure temporaire pour mieux assurer l'équilibre du marché laitier. A cet effet les volumes des quotas, et les prix à l'intérieur des quotas, devraient être diminués graduellement. Un tel système, de par sa nature, serait alors très analogue à ceux qui combinent une baisse immédiate de prix vers un niveau d'équilibre, avec des aides directes dégressives, comme le proposent certains collègues européens. Deux différences toutefois: les prix garantis sont payés par les consommateurs et non par le budget (c'est-à-dire les contribuables); on évite des décisions arbitraires concernant le choix des bénéficiaires et des exclus. Les consommateurs dépensent la même somme que d'habitude pour les produits laitiers, tout en sachant qu'à l'avenir ces produits seront moins chers.

Les producteurs de lait, petits ou grands, ne sont pas pénalisés par leurs décisions rationnelles, prises sur la base de mauvaises décisions politiques passées. Finalement, il y a un avantage d'efficacité pour l'économie dans son ensemble. En effet, contrairement à ce qui s'est passé avec la politique des prix menée par le passé, la production des excédents de lait ne trouvant pas place sur le marché sera stoppée.

On évite ainsi une diminution des prix sans aucune mesure d'accompagnement qui obligerait les agriculteurs efficaces, qui ont de fortes charges d'intérêt, à arrêter leur production, puisqu'ils ont besoin de liquidités.

## CONCLUSION

Pour résumer les opinions des groupes de pression et des hommes politiques aux Pays-Bas, la conclusion générale qui ressort est que la PAC doit être à très court terme orientée davantage en fonction de l'état des marchés. Cela signifie l'acceptation de niveaux de prix modérés pour les principaux produits de l'agriculture européenne, même si cela conduit à court terme à diminuer le revenu. Des mesures supplémentaires comme le super-prélèvement dans le secteur laitier, sont acceptables, mais seulement pour une période de transition. Le même raisonnement vaut pour les aides directes si elles sont nécessaires pour des raisons sociales. Dans l'opinion publique néerlandaise il n'est cependant pas acceptable de substituer complètement à la politique de prix actuelle, un système d'aide directe au revenu. Il n'est pas non plus acceptable d'étendre le système actuel de régulation des marchés à des produits non soumis à la PAC jusqu'à ce jour. Finalement, on ressent profondément aux Pays-Bas que l'agriculture néerlandaise est capable d'être compétitive vis-à-vis des autres agricultures de la Communauté, à des niveaux de prix plus bas.

Certes, aux Pays-Bas, les grands problèmes régionaux de pays comme la France (pauvreté rurale, zones dépressives et dépeuplées) sont inconnus ; la sécurité alimentaire

n'est pas un sujet de préoccupation puisque les ratios d'auto-alimentation sont très élevés depuis déjà de nombreuses années.

#### RÉFÉRENCES CITÉES

MEESTER C., OSKAM A.J. — Analysis of World demand for dairy products from the EC. In:

THOMSON K.J. and WARREN R.M. (ed.). Price and Market Policies in European Agriculture. Proceedings of the Sixth Symposium of the

European Association of Agricultural Economists. Newcastle upon Tyne (UK), 1984.

OECD. — The implications of different means of agricultural income support, Paris, 1983.